

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 27/2023 du 27 juillet 2023

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES L'ENTREPRISE LE BORGNE MAXIME PAYSAGE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UNE CLOTURE RUE DU FOUR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 11 du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° DCM2023.06.09-15 du 09 juin 2023 acceptant le principe de remplacement de la clôture de Mme BOSCHET Marina rue du Four,

Vu la proposition financière de l'entreprise LE BORGNE Maxime paysage en date du 12 juillet 2023,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé le 12 juillet 2023 un marché de prestations de services avec la société LE BORGNE Maxime Paysage de Trévé (22) pour la fourniture et la pose d'une clôture rue du Four au prix de 1 755 euros HT.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 04 août 2023

Fait à Mohon le 27 juillet 2023
Le Maire,

Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

